



Édito

« LE CIEL NOUS TOMBE SUR LA TÊTE ! »

En effet, la réforme des retraites, grande actualité du moment, provoque une multitude de questions et d'inquiétudes auprès des agents. Il est donc parfois difficile de répondre à leurs sollicitations.

Nous sommes dans l'attente du vote définitif de la loi.

Selon le calendrier parlementaire, le ciel devrait se dégager dans le courant du 2^e trimestre.

En attendant d'y voir plus clair, le service retraite reste en veille et suit attentivement cette importante actualité.

La cheffe du service retraite,
Gladys Gavieiro Gonzalez



Offre du service retraite

Un besoin de formation sur la retraite ?

- Informer vos agents proches de la retraite ?
- De nouveaux gestionnaires RH en poste ?
- Une actualité retraite brûlante ?

Le service retraite du CIG petite couronne propose des réunions d'information sur des thèmes particuliers ayant trait à la réglementation et aux procédures retraite.

Ces réunions destinées aux gestionnaires RH des collectivités et établissements affiliés s'inscrivent dans le cadre d'une convention de partenariat entre le CIG et la CNRACL.

Cette activité peut prendre différentes formes selon les besoins exprimés par les collectivités et établissements :

- Réunions d'information générale,
- Séances collectives d'information sur une thématique d'actualité à l'initiative du CIG,
- Animation de séances d'information collective, à la demande de collectivités ou d'établissements affiliés : pour leurs gestionnaires ressources humaines, pour leurs agents territoriaux.



La CNRACL vous informe

Dans le cadre des travaux en cours sur la réforme des retraites, la CNRACL a temporairement suspendu le traitement des demandes d'avis préalable pour les départs souhaités à partir du 1^{er} septembre 2023, concernant des assurés nés à compter du 1^{er} septembre 1961.

Ces dossiers pourront être traités dès que les textes relatifs à la réforme auront été publiés et que les outils CNRACL auront été mis à jour en conséquence.

Une information de la CNRACL sera diffusée dès la reprise du traitement de ces demandes.

Par ailleurs, dans ce même contexte et par précaution, la CNRACL a également limité les liquidations automatiques.



La question du mois

Mon agent est-il concerné par la réforme des retraites ?

Vos agents vous interrogent pour savoir s'ils sont concernés par la future réforme et dans quelles mesures.

Le gouvernement propose de nouvelles règles sur le départ à la retraite, avec un objectif de mise en œuvre au 1^{er} septembre 2023 pour les générations nées à compter du 1^{er} septembre 1961.

Le service « Suis-je concerné » du [site Info-Retraite.fr](https://www.info-retraite.fr) permet de découvrir les évolutions qui pourraient s'appliquer dans le cadre de ce projet de réforme.

Il s'appuie sur les éléments présentés par le gouvernement et n'intègre pas, à ce stade, les modifications pouvant résulter de l'examen parlementaire.

bonnes pratiques

Pensez à compléter ou éventuellement corriger l'onglet contact !

Chaque dossier sur PEP'S comporte un onglet « Contact ». Celui-ci doit impérativement être bien renseigné. En effet, les informations saisies permettent à la CNRACL et à notre service de vous contacter. Il est d'ailleurs préférable de saisir votre ligne directe. Cette bonne pratique sera bénéfique à tous !



Entre nous

Le service Retraite se renforce. Deux gestionnaires retraite ont rejoint notre équipe au cours de l'année 2022. Afin de vous accompagner au mieux dans l'application de la réforme des retraites, nous vous proposerons, dès la parution des textes, des réunions d'information.

A très vite !

contactez-nous

Service retraite

tél. 01 56 96 81 76

retraite@cig99394.fr